

TENUE PROFESSIONNELLE

Jour : mardi

Principe : Chaque mardi, tous les élèves des classes ci-dessous devront être habillés en « tenue professionnelle » toute la journée (sauf pour les cours d'EPS).

Objectif : Habituer les élèves à se vêtir de manière professionnelle en vue des stages à venir, des participations à divers événements (1 PRO ARCU) et de leur future insertion dans la vie active.

Classes concernées et professeur évaluateur :

- 2 PRO GAMme MILLET
- 1 PRO GAMme ORTET
- T PRO GA.....Mme MILLET
- 2 PRO C.....Mme PEYROULAN
- 1 PRO C..... Mme COURTES
- T PRO CMme JAUBERT
- 2 PRO ARCU..... Mme ORTET
- 1 PRO ARCU..... Mme LAURENT
- T PRO ARCU..... Mme LAMOTHE
- 1 CEVS.....Mme LAURENT ou Mr DALI
- T CEVS..... Mme JAUBERT

Description d'une «tenue professionnelle» :

- **Bas :**
Jupe ou robe : pas plus courte qu'au-dessus du genou
Pantalon de ville : ni jean, ni jogging, ni bermuda, ni leggings
Précision pour les GA : pantalon noir ou foncé autorisé exceptionnellement
- **Haut :**
Chemisier ou chemise ou polo classique (sans gros imprimé)
Précision pour les filles : pas transparent, pas trop décolleté, pas d'épaule dénudée
- **Chaussures de ville** : pas de baskets, pas de tongs, pas de chaussures sales en général
- **Maquillage** : non obligatoire et léger sinon
- **Bijoux** : non obligatoires et discrets sinon
- **Cheveux** : qui ne cachent pas le visage, propres,
- **Précisions pour les 2 PRO ARCU et 1 PRO ARCU**
Pantalon ou jupe : de couleur noire
Haut : beige c'est-à-dire blanc cassé, ivoire.
Gilet ou veste (si nécessaire) : de couleur noire
Chaussures : noires ou beiges voire bicolores

Règle :

Tout élève part en début de semestre avec un 20/20 de tenue professionnelle dans la moyenne du professeur évaluateur.

L'élève se verra pénalisé de **5 pts**, chaque mardi, dans le cas où la tenue professionnelle ne serait pas respectée. L'élève devra porter la tenue à **tous les cours** (et pas seulement pour l'évaluation)

Au bout de trois « non-respects » de la tenue professionnelle : une convocation de l'élève concerné sera demandée par le professeur évaluateur auprès du CPE référent.

Aucune excuse ne sera acceptée.